COMPTES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

2022-2023, 2023-2024, 2024-2025

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

Votre gouvernement

Québec

ÉDITION
La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-99173-1 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

C'est avec grand plaisir que je porte à votre connaissance cette 15e édition des *Comptes de la santé et des services sociaux*, un document couvrant la période qui s'étend de 2022-2023 à 2024-2025.

Comme vous le savez, la santé et les services sociaux constituent des priorités essentielles pour le gouvernement du Québec. Ces derniers mois, cet engagement s'est traduit par des actions concrètes visant à maintenir et à améliorer l'accès au réseau de la santé et des services sociaux pour les 8,5 millions de Québécoises et de Québécois, tout en favorisant leur santé et leur bien-être.

En tant qu'organisation responsable de la gestion de la plus grande part des ressources de l'État québécois, le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une importance primordiale à la reddition de comptes et à la diffusion de l'information. Cet effort, guidé par des principes de transparence et de rigueur, s'inscrit au cœur de sa mission.

Le présent document offre un panorama de l'évolution des dépenses en matière de santé et de services sociaux, ainsi que des programmes mis en œuvre pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois. Il renseigne aussi sur plusieurs indicateurs de performance et détaille les diverses sources de financement.

Je suis persuadé que ce portrait vous permettra de constater les réalisations accomplies au cours des derniers mois, tout en offrant un aperçu juste et fiable des démarches entreprises en matière de gestion des ressources financières, humaines, technologiques, informationnelles et matérielles, afin d'appuyer le système de santé et de services sociaux tout en continuant de le rendre plus humain et plus performant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Dubé
Ministre de la Santé

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 1

1 REVUE FINANCIERE DES COMPTES DE LA SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX 3

1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement 3

1.2 Dépenses de santé et de services sociaux 4

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses 4

Organismes communautaires et autres organismes 4

Dépenses regroupées par supercatégorie 6

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) 7

1.3 Sources de financement 8

Fonds des services de santé 8

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) 9

Contributions du gouvernement fédéral 10

Contributions des usagers 11

Contributions – autres ministères et organismes 12

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général 12

2 PROGRAMMES POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX 13

2.1 Définition des programmes 14

2.2 Configuration des programmes 15

Programmes-services 15

Programmes-soutien 15

2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population 16

Santé publique 16

Services généraux – activités cliniques et d'aide 16

2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières 17

Soutien à l'autonomie des personnes âgées 17

Déficience physique 17

Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme 17

Jeunes en difficulté 17

Dépendances 18

Santé mentale 18

Santé physique 18

2.5 Programmes-soutien 19

Administration 19

Soutien aux services 19
Gestion des bâtiments et des équipements 19
2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau 20
2.7 Sources de financement des programmes du réseaux 21
3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RESULTATS 23
3.1 Portrait de l'effectif et des établissements 23
Effectif 23
Établissements 23
3.2 Volumes et nature des soins et services 24
4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITES 25
Contribution du régime public d'assurance médicaments 25
Contributions par type de prestation d'assurance 26
Contributions des adultes hébergés en établissement 27
Financement du transport ambulancier 28
5 DEPENSES EN SANTE ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2023-2024 29
6 CONCILIATION DES DEPENSES DES COMPTES DE LA SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX AVEC CELLES DU PROGRAMMES DU RESEAUXORTEFEUILLE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS 33

LISTE DES TABLEAUX, DU SCHÉMA ET DU GRAPHIQUE

TABLEAU 1	Dépenses de santé et de services sociaux et sources de financement	3
TABLEAU 2	Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses	5
TABLEAU 3	Dépenses regroupées par supercatégorie	6
TABLEAU 4	Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet	7
TABLEAU 5	Fonds des services de santé	8
TABLEAU 6	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	9
TABLEAU 7	Contributions du gouvernement fédéral	10
TABLEAU 8	Contributions des usagers	11
TABLEAU 9	Contributions – autres ministères et organismes	12
TABLEAU 10	Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	12
GRAPHIQUE 1	Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2023-2024	14
SCHÉMA 1	Configuration d'ensemble	16
TABLEAU 11	Ventilation par programme des dépenses du réseau	20
TABLEAU 12	Sources de financement des programmes du réseau	21
TABLEAU 13	Volumes de soins et services rendus par programme et par service	24
TABLEAU 14	Financement du régime public d'assurance médicaments	25
TABLEAU 15	Contributions par type de prestation d'assurance 2023-2024	26
TABLEAU 16	Financement des services d'hébergement en établissement	27
TABLEAU 17	Financement du transport ambulancier 2023-2024	28
TABLEAU 18	Dépenses par entité 2023-2024	29
TABLEAU 19	Sources de financement par entité 2023-2024	30
TABLEAU 20	Conciliation des dépenses des Comptes de la santé et de services sociaux avec celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les Comptes publics 2023-2024	34

CONTEXTE

Les Comptes de la santé et de services sociaux constituent un instrument qui permet notamment d'informer la population :

- de l'effet de la consommation des soins et des services sur l'évolution du financement de notre système de santé et de services sociaux;
- des choix collectifs à faire afin de préserver et renforcer l'accès ainsi que la qualité des services de santé et des services sociaux.

Les Comptes de la santé et de services sociaux ont pour objectifs :

- d'assurer la transparence quant aux sommes consacrées au secteur de la santé et des services sociaux;
- d'informer la population sur l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux par rapport aux dépenses des autres portefeuilles de l'État;
- de constituer une base de référence pour les discussions publiques portant sur les enjeux et les choix à effectuer pour assurer la pérennité du financement du système de santé et des services sociaux.

Rendus publics annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les Comptes de la santé et de services sociaux contiennent des informations financières permettant de comprendre l'importance des ressources allouées au système de santé et de services sociaux. Il est à noter que le ministère des Finances collabore à la préparation de certaines informations financières.

Les données financières produites pour établir les Comptes de la santé et de services sociaux représentent les résultats consolidés des entités suivantes :

- Corporation d'urgences-santé (CUS).
- Fonds de l'assurance médicaments (FAM).
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).
- Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSSS).
- Fonds des services de santé.
- Héma-Québec.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), y compris les responsabilités liées aux aînés, ainsi que les montants inscrits dans les comptes à fin déterminée et les organismes budgétaires, tels que le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).
- Revenus de transferts fédéraux (avec la collaboration du ministère des Finances).
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

- Réseau de la santé et des services sociaux (centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), établissements non fusionnés, autres établissements publics et instances régionales).
- Santé Québec[1].

Par ailleurs, le total des dépenses consolidées de santé et de services sociaux, tel que présenté dans les Comptes de la santé et de services sociaux, inclut notamment le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments, le financement des infrastructures subventionnées ainsi que la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au Fonds des services de santé. Les Comptes de la santé et de services sociaux excluent certains crédits d'impôt remboursables qui, aux fins des comptes publics, sont considérés comme des dépenses plutôt que comme une réduction de l'impôt sur le revenu. À cet effet, la conciliation des dépenses des Comptes de la santé et de services sociaux à partir des dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2023-2024* est présentée dans la section 6.

Il est à noter que les données de 2022-2023 ont fait l'objet de reclassements et de redressements afin d'être comparables à celles de 2023-2024.

En ce qui concerne les données de 2024-2025, elles sont établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2024.

[1] Les données 2022-2023 et 2023-2024 ne comprennent pas Santé Québec. Seules les données 2024-2025 y sont comprises.

1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement

Cette section présente un tableau sommaire de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux ainsi que les sources de financement.

TABLEAU 1

Dépenses de santé et de services sociaux[1] et sources de financement[2]
(en millions de dollars)

	2022-2023[3]	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[4] (%)
Dépenses de santé et de services sociaux				
Dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux	56 873	57 322	58 622	1,5
Autres dépenses nettes des éliminations[5]	**2 457**	**4 404**	**4 855**	40,6
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	**59 330**	**61 726**	**63 477**	**2,7**
Sources de financement				
Fonds des services de santé	9 714	10 339	10 832	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	92	101	109	
Contributions du gouvernement fédéral	11 877	12 874	12 902	
Contributions des usagers	4 149	4 168	4 471	
Contributions – autres ministères et organismes	609	712	740	
Revenus d'autres sources[6]	1 192	1 356	1 476	
Sous-total	**27 633**	**29 550**	**30 530**	**5,1**
Contributions du gouvernement du Québec provenant du fonds général[7]	**31 697**	**32 176**	**32 947**	**2,0**
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	**59 330**	**61 726**	**63 477**	**3,4**

P. Dépenses et sources de financement prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses liées aux mesures mises en place en réponse aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2022-2023 et 2023-2024.
2. Ces données ont été compilées à partir de documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des comptes publics et des états financiers de l'ensemble des organismes incluent dans le périmètre comptable du portefeuille Santé et Services sociaux. Elles incluent notamment les montants liés à la contribution des usagers à l'assurance médicaments ainsi que les intérêts sur le financement des infrastructures subventionnées.
3. Les informations financières de 2022-2023 ont été redressées pour prendre en compte les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui avaient été omises, ainsi que pour corriger certains paramètres utilisés dans l'évaluation et appliquer la nouvelle norme sur les partenariats public-privé.
4. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.
5. Les autres dépenses incluent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumés par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
6. Les revenus d'autres sources incluent notamment les revenus liés aux activités de recherche, de stationnement, de restauration, ainsi que les dons constatés par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.
7. Aux fins des Comptes de la santé et des services sociaux, la différence est pourvue à même les autres impôts et taxes provenant du fonds général.

1.2 Dépenses de santé et de services sociaux

Cette section illustre l'évolution des postes de dépenses en santé et en services sociaux depuis 2022-2023.

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses par programme selon la nomenclature du budget de dépenses. Les données 2024-2025 sont établies en fonction du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2024. En ce qui concerne les dépenses réelles, les sources de données 2022-2023 et 2023-2024 de ce tableau proviennent principalement des comptes publics.

Organismes communautaires et autres organismes

Les données des organismes communautaires et d'autres organismes regroupent les dépenses des organismes nationaux et régionaux.

Les dépenses réelles sont de 1 028 millions de dollars pour 2022-2023 et de 1 153 millions de dollars pour 2023-2024.

Pour 2024-2025, le budget prévisionnel des dépenses, incluant les mesures instaurées en réponse à la lutte contre la pandémie et visant à renforcer le système de santé et de services sociaux, s'élève à 1 184 millions de dollars.

TABLEAU 2

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses[1]
(en millions de dollars)

Programme	2022-2023[2]	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[3] (%)
DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE				
1 - Fonctions de coordination	**218**	**276**	**305**	**18,3**
2 - Services dispensés à la population				
Établissements de santé et de services sociaux	36 945	35 462	36 463	-0,7
Organismes communautaires et autres organismes	1 028	1 153	1 184	7,3
Activités connexes	3 991	3 970	4 511	6,3
Financement des infrastructures subventionnées	3 978	4 920	4 501	6,4
Sous-total	**45 942**	**45 505**	**46 659**	**0,8**
3 - Office des personnes handicapées du Québec	**14**	**15**	**17**	**10,2**
4 - Régie de l'assurance maladie du Québec	**10 670**	**11 491**	**11 585**	**4,2**
5 - Condition des aînés	**29**	**35**	**56**	**39,0**
Sous-total – Dépenses par programme budgétaire	**56 873**	**57 322**	**58 622**	**1,5**
AUTRES DÉPENSES				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	**110**	**93**	**134**	**10,4**
Régie de l'assurance maladie du Québec[4]	**1 999**	**1 810**	**2 066**	**1,7**
Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	**1 079**	**1 108**	**1 145**	**3,0**
Autres entités (nettes des éliminations des opérations entre les entités)	**1 502**	**3 997**	**3 930**	**61,8**
Ajustement aux dépenses[5]	**(2 233)**	**(2 604)**	**(2 420)**	
Sous-total – Autres dépenses	**2 457**	**4 404**	**4 855**	**40,6**
TOTAL	**59 330**	**61 726**	**63 477**	**3,4**
En % du PIB	***10,75***	***10,65***	***10,48***	

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses liées aux mesures mises en place en réponse aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2022-2023 et 2023-2024.
2. Les informations financières de 2022-2023 ont été redressées pour prendre en compte les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui avaient été omises, ainsi que pour corriger certains paramètres utilisés dans l'évaluation et appliquer la nouvelle norme sur les partenariats public-privé.
3. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.
4. Dépenses financées par les revenus autonomes de la RAMQ. Ce montant exclut la franchise et la coassurance du régime public d'assurance médicaments.
5. Conformément à la norme sur les paiements de transfert, ces sommes sont constatées dans les revenus reportés dans les établissements de santé et de services sociaux.

Dépenses regroupées par supercatégorie

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux regroupées par supercatégorie.

TABLEAU 3

Dépenses regroupées par supercatégorie
(en millions de dollars)

	2022-2023[1]	2023-2024	Variation (%)
Rémunération	36 643	38 530	5,1
Fonctionnement	14 910	15 111	1,3
Transfert	5 681	5 880	3,5
Financement des infrastructures subventionnées (intérêts)[2]	896	959	7,0
Créances douteuses et autres provisions	121	138	14,0
Autres[3]	1 079	1 108	2,7
TOTAL	**59 330**	**61 726**	**4,0**
En % du PIB	***10,75***	***10,65***	

1. Les informations financières de 2022-2023 ont été redressées pour prendre en compte les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui avaient été omises, ainsi que pour corriger certains paramètres utilisés dans l'évaluation et appliquer la nouvelle norme sur les partenariats public-privé.
2. Contrairement au tableau 2, la dépense de financement des infrastructures subventionnées inclut uniquement les intérêts sur la dette.
3. Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

En 2018-2019, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (2018, chapitre 19), le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce Fonds, inscrit dans la *Loi encadrant le cannabis*, permet notamment de réaliser certaines activités liées à la prévention des méfaits du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la Loi.

TABLEAU 4

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]
Volet - Activité			
Volet 1 - Prévention	77	56	71
Volet 2 - Recherche et surveillance	6	4	11
Volet 3 - Services curatifs	26	15	35
Sous-total	**109**	**75**	**117**
Volet - Soutien			
Rémunération et fonctionnement	1	18	17
Sous-total	**1**	**18**	**17**
TOTAL	**110**	**93**	**134**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***0,19***	***0,15***	***0,21***

P. Dépenses prévisionnelles.

1.3 Sources de financement

Cette section présente l'évolution de la répartition des revenus provenant du Fonds des services de santé, du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, ainsi que des contributions du gouvernement fédéral, des usagers, d'autres ministères et organismes. Elle inclut également la part du gouvernement du Québec (impôts et taxes du fonds général), allouée au financement de la santé et de services sociaux.

Fonds des services de santé

Le Fonds des services de santé a été institué pour soutenir le financement des soins et des services sociaux. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers perçues par Revenu Québec.

Pour les employeurs, le taux de cette cotisation est resté constant depuis 1995 à 4,26 % de la masse salariale totale. Depuis le 1er janvier 2015, ce taux a été réduit pour les petites et moyennes entreprises (PME) œuvrant dans le secteur primaire et manufacturier et dont la masse salariale annuelle est inférieure à 7,5 millions de dollars. En tenant compte de cette réduction, le taux pour ces PME varie de 1,25 % à 4,26 %.

Pour les particuliers, la cotisation pour l'année d'imposition 2024 est de 1,00 % des revenus assujettis qui excèdent 17 630 (18 130 $ en 2025), pour un montant maximal de 1 000 $. Certains types de revenus sont toutefois exclus de l'assiette de cette cotisation. Il s'agit, notamment, des revenus d'emploi, des prestations de la sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

TABLEAU 5

Fonds des services de santé
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
Cotisations des employeurs	9 382	10 006	10 484	5,7
Cotisations des particuliers	332	333	348	2,4
TOTAL	**9 714**	**10 339**	**10 832**	**5,6**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***16,37***	***16,75***	***17,06***	

P. Financement prévisionnel.
1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis a été institué pour réaliser des activités liées à la prévention en matière de consommation du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, chapitre 16). Le Fonds est principalement constitué de sommes versées par le ministère des Finances provenant de la vente du cannabis.

TABLEAU 6

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]
Fonds de lutte contre les dépendances	92	101	109
TOTAL	**92**	**101**	**109**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***0,16***	***0,16***	***0,17***

P. Financement prévisionnel.

Contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral contribue principalement au financement des soins de santé par le biais du Transfert canadien en matière de santé.

Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral sur trois ans.

TABLEAU 7

Contributions du gouvernement fédéral
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL				
Transferts pour la santé				
Transfert canadien en matière de santé	6 814	7 821	7 518	5,0
Fonds ciblés et accords bilatéraux	268	893	1 029	
Autres programmes				
Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	35	31	35	
Autres transferts[2]	1 057	588	442	
Sous-total	**8 174**	**9 333**	**9 024**	**5,1**
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS				
Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé[3]	**3 703**	**3 541**	**3 878**	**2,3**
TOTAL	**11 877**	**12 874**	**12 902**	**4,2**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***20,02***	***20,86***	***20,33***	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.

2. Ce montant comprend notamment les équipements de protection individuelle (par exemple : masques, gants, blouses de protection) et les tests rapides de dépistage de la COVID-19.

3. Les revenus du Québec qui découlent du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec (13,5 % de l'impôt fédéral des particuliers), dont 62 % est attribuée au TCS. Ce montant est ajouté aux contributions du gouvernement fédéral à des fins illustratives.

Contributions des usagers

Ce tableau présente les diverses contributions des usagers au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 8

Contributions des usagers
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
Régime public d'assurance médicaments				
Primes	1 659	1 503	1 707	1,4
Franchises et coassurances	1 079	1 108	1 145	3,0
Sous-total	**2 738**	**2 611**	**2 852**	**2,1**
Contributions des adultes hébergés	**1 022**	**1078**	**1 121**	**4,7**
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	**19**	**18**	**19**	**0,0**
Contributions parentales	**77**	**82**	**85**	**5,1**
Autres contributions des usagers[2]	**293**	**379**	**394**	**16,0**
TOTAL	**4 149**	**4 168**	**4 471**	**3,8**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***6,99***	***6,75***	***7,04***	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à débourser.

Contributions – autres ministères et organismes

Ce tableau présente les contributions provenant d'autres entités gouvernementales au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 9

Contributions – autres ministères et organismes
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail[2]	247	258	268	4,2
Fonds d'assurance automobile du Québec	178	197	205	7,3
Fonds de recherche du Québec – Santé[3]	58	68	71	10,6
Ententes réciproques avec les autres provinces (Régie de l'assurance maladie du Québec)	51	59	61	9,4
Autres	75	130	135	34,2
TOTAL	**609**	**712**	**740**	**10,2**
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***1,03***	***1,15***	***1,17***	

P. Financement prévisionnel.
1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.
2. Cet organisme est exclu du périmètre comptable du gouvernement.
3. Le Fonds de recherche du Québec-Santé a fusionné le 1er juin 2024 dans le nouveau Fonds de recherche du Québec.

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général

Ce tableau montre l'évolution de la contribution du gouvernement du Québec en provenance du fonds général pour le financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 10

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	31 697	32 176	32 947	2,0
En % des dépenses de santé et de services sociaux	***53,42***	***52,13***	***51,90***	

P. Financement prévisionnel.
1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.

2 PROGRAMMES POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En 2024, la Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace a institué Santé Québec. Sa mission principale est d'offrir des services de santé et des services sociaux par l'entremise d'établissements publics. Elle vise également à coordonner et à soutenir l'offre de ces services par les établissements privés et certains autres prestataires de services privés. Son rôle est d'assurer les opérations et la performance des activités du réseau dans le but de satisfaire les usagers.

Santé Québec agit par l'entremise des établissements de santé et de services sociaux publics dorénavant intégrés ou regroupés avec elle. Les établissements publics sous sa gouverne sont composés de 23 établissements publics territoriaux dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, 7 établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés.

Les quatre établissements desservant une population nordique et autochtone, soit le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le centre local de services communautaires (CLSC) Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

Des règles budgétaires particulièrement applicables à Santé Québec prévoient une comptabilité par programme-services et par programme-soutien. La structure budgétaire de financement des établissements incluant les quatre établissements desservant une population nordique est en programmes-services et en programmes soutien et se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James ne sont pas visés par le projet de loi et, par conséquent, continuent à jouer un rôle au sein de leur région respective.

Le graphique qui suit présente la part des programmes-services et des programmes-soutien dans l'ensemble des dépenses de santé et de services sociaux. Pour l'exercice 2023-2024, la part affectée à ces programmes est de 60,17 %.

GRAPHIQUE 1

Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2023-2024
(en pourcentage)

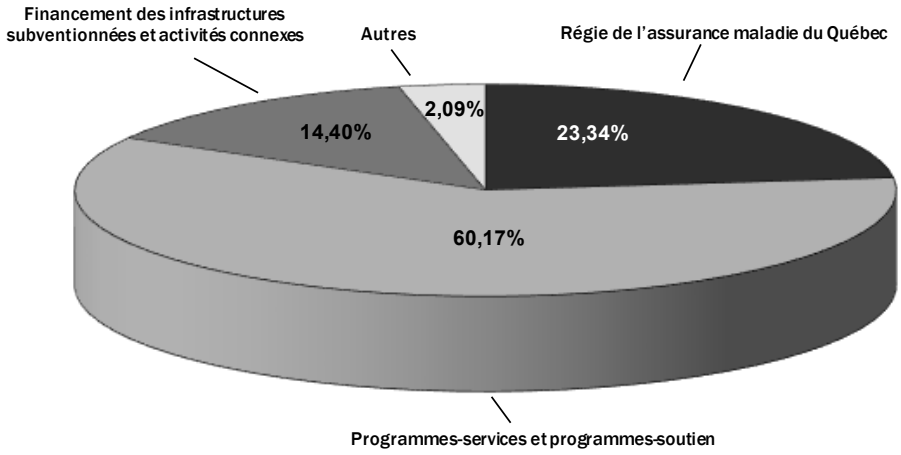

2.1 Définition des programmes

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, un programme est un regroupement de services et d'activités. Il existe deux types de programmes : les programmes-services et les programmes-soutien.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services.

La définition d'un programme-services suppose que :

- le regroupement des services qui forme un programme est fondé sur la notion de besoin, chaque programme devant regrouper l'ensemble des services et des activités qui permet de répondre aux besoins de la population ou à un profil de besoins d'un groupe de personnes;
- les besoins ou les profils de besoins priment par rapport aux frontières des établissements, aux territoires professionnels, à des domaines d'activité et autres;
- tout programme comporte des services qui lui sont propres et des services qu'il partage avec d'autres programmes. Par exemple, dans le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, on trouve des services gériatriques qui sont propres à ce programme. À l'inverse, les services de pharmacie, de physiothérapie ou encore de soins infirmiers font partie du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, mais ils appartiennent aussi à d'autres programmes comme Santé physique.

2.2 Configuration des programmes

Cette section présente la configuration des programmes ainsi qu'un schéma de son ensemble.

Programmes-services

Les programmes-services se subdivisent à leur tour en deux catégories.

- Les programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population :
  - Santé publique.
  - Services généraux – activités cliniques et d'aide.
- Les programmes-services répondant à des problématiques particulières :
  - Soutien à l'autonomie des personnes âgées.
  - Déficience physique.
  - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme.
  - Jeunes en difficulté.
  - Dépendances.
  - Santé mentale.
  - Santé physique.

Programmes-soutien

Les programmes-soutien regroupent les activités qui viennent appuyer les programmes-services :

- Administration.
- Soutien aux services.
- Gestion des bâtiments et des équipements.

SCHÉMA 1

Configuration d'ensemble

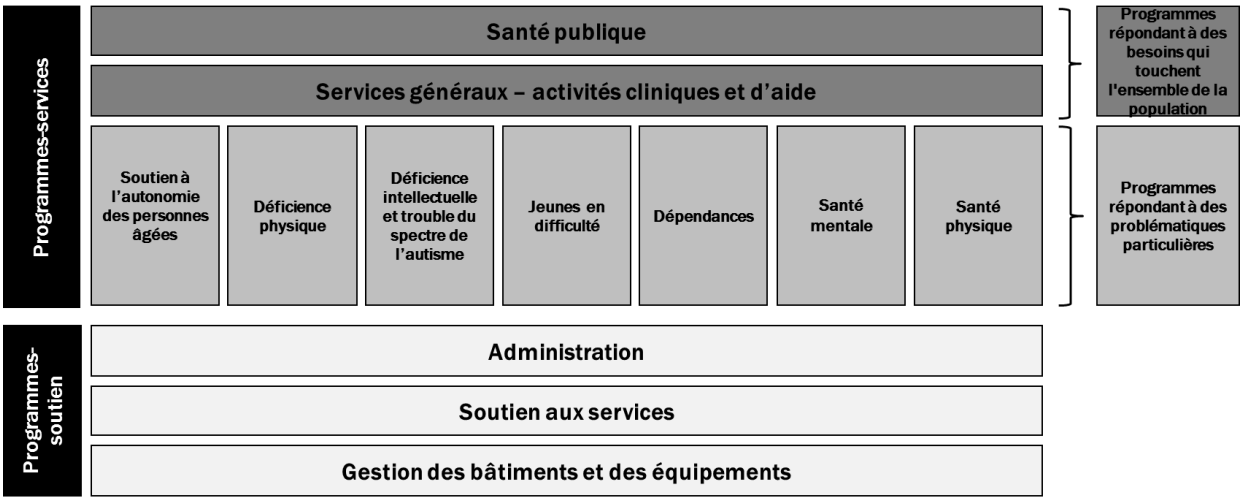

2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population

Santé publique

La santé publique poursuit un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population par des actions qui interviennent, la plupart du temps, en amont des problèmes. Le programme Santé publique est fondé sur une perspective populationnelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population. Les actions de santé publique peuvent toutefois viser des groupes cibles qui partagent certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, des conditions de vie particulières, etc.

Services généraux – activités cliniques et d'aide

Le programme Services généraux – activités cliniques et d'aide exclut les activités de promotion-prévention. Ce programme regroupe les services qui s'adressent à l'ensemble de la population, qui sont des services de proximité, c'est-à-dire des services qui sont accessibles localement à partir d'un établissement, du cabinet de médecins ou du groupe de médecine de famille, ou qui sont généralement des services individuels destinés à répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus.

Exemples : information, orientation, services infirmiers (p. ex. : Info-Santé et services de santé courants entre autres.), services de nutrition, etc.

2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières

Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées regroupe tous les services donnés dans un établissement, à domicile ou ailleurs. Ces services s'adressent aux personnes en perte d'autonomie, principalement en raison de l'avancement en âge, et ce, peu importe leur condition. Ils concernent notamment la perte d'autonomie fonctionnelle, les problèmes cognitifs (p. ex. : maladie d'Alzheimer) ou les maladies chroniques. L'entourage des personnes concernées peut également bénéficier de ces services.

Pour les personnes en perte d'autonomie, il ne s'agit pas nécessairement de guérir, mais davantage de compenser la détérioration des conditions de santé, de miser sur le potentiel résiduel et d'assurer la sécurité des personnes dans leur résidence.

Déficience physique

Le programme Déficience physique regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes ayant une incapacité significative et persistante, quel que soit leur âge. Il inclut également du soutien pour leur entourage. Les services prévus pour les personnes qui ont une maladie dégénérative et qui correspondent à un profil de besoins du type déficience physique (p. ex. : sclérose en plaques et ataxie de Friedreich) font aussi partie de ce programme.

Les services destinés aux personnes présentant une déficience physique visent à développer et à maintenir leur autonomie fonctionnelle, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale.

Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

Pour le volet déficience intellectuelle, le programme regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes qui ont un fonctionnement cognitif général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance. Les services de ce programme permettent de réduire les conséquences de la déficience, de compenser les incapacités et de soutenir l'intégration sociale.

Ce programme comprend aussi les services offerts aux personnes qui sont aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Jeunes en difficulté

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes – de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation sociale (p. ex. : délinquance, violence, idées suicidaires, etc.). Ce programme s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement (abus et négligence, entre autres) ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Par ailleurs, ce programme comprend des services destinés aux familles des jeunes concernés.

Dépendances

Le programme Dépendances vise à répondre aux besoins de toute personne présentant des comportements à risque ou des troubles liés à l'utilisation d'une substance psychoactive ou aux jeux de hasard et d'argent. Le programme comprend l'ensemble des services publics du réseau de la santé et des services sociaux pouvant être appariés aux besoins de ces personnes ainsi qu'à ceux de leur entourage.

Le programme comprend notamment des services de détection et d'orientation vers les services appropriés, d'intervention précoce, de gestion de l'intoxication et du sevrage, de réadaptation externe et avec hébergement, de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes avec médication de substitution, de réinsertion sociale et de soutien à l'entourage.

Santé mentale

Le programme Santé mentale vise à répondre aux besoins des personnes dont la santé mentale est perturbée et de leur famille, en leur offrant un accompagnement adapté à leur situation.

Santé physique

Le programme Santé physique s'adresse à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu.

Le programme Santé physique comprend précisément les urgences, les soins aigus, les consultations en soins ambulatoires spécialisés et surspécialisés, ainsi que les visites spécialisées à domicile, les soins palliatifs, etc.

2.5 Programmes-soutien

Administration

Le programme Administration regroupe des activités de nature administrative, incluant la gestion générale de l'établissement, l'administration des services techniques et les activités liées à l'intégration de l'informatique.

Soutien aux services

Le programme Soutien aux services appuie la prestation de services aux usagers de l'établissement. Il englobe la coordination des soins et des services, y compris les soins infirmiers et d'assistance, l'enseignement, la gestion des admissions et inscriptions, ainsi que l'alimentation et la buanderie.

Gestion des bâtiments et des équipements

Le programme Gestion des bâtiments et des équipements couvre les activités liées à l'univers physique de l'établissement. Il inclut le fonctionnement des installations, leur entretien et leur réparation, ainsi que le ménage, la gestion des déchets biomédicaux et la sécurité.

2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau

Les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien des établissements de santé comprennent des sommes issues des crédits du programme 02 (services dispensés à la population) du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que des comptes à fin déterminée. Ces dépenses excluent toutefois le financement des infrastructures subventionnées et certaines activités connexes, telles que les régimes de retraite des employés.

Aux fins de présentation de l'ensemble des services aux usagers, à leurs proches et à la population, les dépenses des organismes communautaires ont été intégrées dans les programmes-services. Toutefois, la gestion financière de ces organismes demeure distincte.

TABLEAU 11

Ventilation par programme des dépenses du réseau[1]
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024[P]	Part relative 2023-2024 (%)
Programmes-services			
Santé publique	1 094	600	1,6
Services généraux – activités cliniques et d'aide	1 685	2 009	5,4
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	6 446	7 023	18,9
Déficience physique	1 113	1 172	3,2
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 562	1 670	4,5
Jeunes en difficulté	2 092	2 265	6,1
Dépendances	225	222	0,6
Santé mentale	1 979	2 097	5,6
Santé physique	12 214	12 610	34,0
Sous-total	**28 410**	**29 668**	**79,9**
Programmes-soutien			
Administration	2 267	2 463	6,6
Soutien aux services	2 468	2 554	6,9
Gestion des bâtiments et des équipements	2 457	2 450	6,6
Sous-total	**7 192**	**7 467**	**20,1**
TOTAL	**35 602**	**37 135**	**100,0**

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Pour 2024-2025, la ventilation des prévisions n'est pas disponible. Elle sera possible dès l'implantation du système comptable unique et de la une nouvelle charte comptable, qui seront définis pour tous les établissements de santé et de services sociaux.

2.7 Sources de financement des programmes du réseau

Cette section présente les sources de financement des programmes du réseau.

TABLEAU 12

Sources de financement des programmes du réseau
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024[P]
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Établissements de santé et de services sociaux[1]	33 392	35 006
Organismes communautaires régionaux[2]	978	1 093
Sous-total	**34 370**	**36 099**
Contributions des usagers		
Contributions des adultes hébergés	1 022	1 078
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	19	18
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	77	82
Autres contributions des usagers[3]	293	379
Sous-total	**1 411**	**1 557**
Autres ministères et organismes		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	65	77
Fonds d'assurance automobile du Québec	122	141
Sous-total	**187**	**218**
Autres revenus		
Autres ajustements incluant l'impact du déficit du réseau	**(366)**	**(739)**
TOTAL	**35 602**	**37 135**

P. Données préliminaires ou provisoires.

1. En 2023-2024, un montant de 456 M$, représentant un financement autre que pour les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien, a été déduit. En 2022-2023, le montant déduit a été redressé à 3 553 M$.
2. Exclut les organismes communautaires nationaux.
3. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à débourser.

3. PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

3.1 Portrait de l'effectif et des établissements

Effectif

Au 31 mars 2024, le ministère de la Santé et des Services sociaux comptait 1 753 employés. Quant à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur effectif était respectivement de 1 908 et de 122 employés.

Pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que pour les professionnels médicaux et cliniques recevant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), les données sur les effectifs au 31 mars 2024 sont mises à jour annuellement. Elles seront présentées sur la page indiquée par le lien et l'adresse ci-dessous, et seront donc bientôt disponibles pour consultation.

Ressources humaines - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca) :
https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/

Établissements

Au 31 mars 2024, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements publics administrés chacun par une personne occupant le poste de président-directeur général ou de directeur général. Ces établissements sont composés de :

13 centres intégrés (CISSS), dont chacun est un établissement issu de la fusion de tous les établissements publics;

9 centres intégrés universitaires (CIUSSS), car ils se trouvent dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études prédoctorales en médecine ou parce qu'ils exploitent un centre désigné « institut universitaire » dans le domaine social;

7 établissements non fusionnés rattachés au Ministère et qui offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance, soit 4 centres hospitaliers universitaires (CHU), 2 instituts universitaires (IU) et 1 institut;

5 établissements offrant des services à une population nordique et autochtone viennent compléter les établissements publics, dont 4 , non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS).

3.2 Volumes et nature des soins et services

Cette section présente brièvement l'évolution du volume et de la nature de certains soins et services offerts aux usagers, à leurs proches et à la population.

TABLEAU 13

Volumes de soins et services rendus par programme et par service

Programme	Service	Unité de mesure	2022-2023	2023-2024[P]
Soutien à l'autonomie des personnes âgées / déficience physique / déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Heures de service rendues en soutien à domicile - Toutes clientèles	Heure de prestation de services	32 031 461	37 665 675
		Usagers	383 155	386 469
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Hébergement en établissement	Jour-présence	13 350 129	13 482 222
	Ressources intermédiaires et ressources de type familial	Jour rétribué	4 101 020	4 232 094
Déficience physique	Adaptation – réadaptation	Heure de prestation de services	3 202 256	3 398 027
		Usagers	100 034	99 927
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Ressources intermédiaires	Jour rétribué	1 757 988	1 797 873
	Ressources résidentielles, assistance résidentielle continue	Jour rétribué	307 145	320 940
	Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches	Usager	39 192	40 519
Jeunes en difficulté	Signalements traités	Signalement	136 129	134 871
	Services psychosociaux	Usager	151 078	153 722
Dépendances	Services en centres de réadaptation en dépendance	Usager	47 396	49 359
Santé mentale	Hospitalisations	Jour-présence	835 959	809 362
	Hébergement	Jour-présence	172 086	177 964
	Services ambulatoires en première ligne	Usager	128 130	134 133
Santé physique	Jours-présence des usagers admis	Jour-présence	3 954 986	4 129 667
	Interventions chirurgicales	Nombre d'interventions chirurgicales	490 233	506 198
	Urgence	Visite	3 604 347	3 621 313
	Consultations médicales en établissement	Visite	6 063 975	6 302 992
	Accouchements	Nombre d'accouchements	74 031	71 851
	Analyses de laboratoire	Valeur pondérée totale	734 741 007	671 965 125
	Soins palliatifs et de fin de vie	Usager	26 050	25 239

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, états financiers, Med-Écho ainsi que le tableau de bord sur les indicateurs de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Données extraites à l'automne 2024.

P. Données préliminaires ou provisoires.

4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS

Contribution du régime public d'assurance médicaments

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des contributions des assurés et du gouvernement du Québec au financement du régime.

Le régime public d'assurance médicaments a représenté des dépenses de 5 202 millions de dollars en 2023-2024. De ce montant, 2 591 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 49,81 % des coûts liés au régime public d'assurance médicaments. Ainsi, les contributions des assurés se sont élevées à 2 611 millions de dollars, soit 50,19 %.

TABLEAU 14

Financement du régime public d'assurance médicaments
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025[P]	Variation annuelle moyenne[1] (%)
Contributions des assurés				
Primes	1 659	1 503	1 707	1,4
Franchises et coassurances	1 079	1 108	1 145	3,0
Sous-total	**2 738**	**2 611**	**2 852**	**2,1**
Contributions du gouvernement[2]	**2 295**	**2 591**	**2 630**	7,0
TOTAL	**5 033**	**5 202**	**5 482**	**4,4**
Part assumée par les assurés en %	***54,40***	***50,19***	***52,02***	
Part assumée par le gouvernement en %	***45,60***	***49,81***	***47,98***	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2024-2025.

2. La contribution du gouvernement exclut les dépenses de nature administrative du Fonds de l'assurance médicaments, qui s'élèvent à 92 M$ en 2023-2024 (contre 79M$ en 2022-2023).

Contributions par type de prestation d'assurance

Ce tableau présente les contributions de chaque type d'assuré ainsi que celles du gouvernement du Québec.

TABLEAU 15

Contributions par type de prestation d'assurance 2023-2024
(en millions de dollars)

		Financement			
		Contributions des assurés			Part assumée par les assurés (%)
	Coûts	Franchises et coassurances	Primes	Contribution du gouvernement	
Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation	**715**	–	–	**715**	–
Personnes âgées de 65 ans ou plus					
Recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	261	–	–	261	–
Recevant moins de 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	1 721	284	264	1 173	31,8
Ne recevant aucun Supplément de revenu garanti	2 292	546	621	1 125	50,9
Sous-total	**4 274**	**830**	**885**	**2 559**	**40,1**
Autres assurés					
Adultes	1 168	278	618	272	76,7
Enfants de moins de 18 ans et personnes à charge handicapées	97	–	–	97	–
Personnes aux études à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint	16	–	–	16	–
Sous-total	**1 281**	**278**	**618**	**385**	**69,9**
Autres[1]	**(1 068)**	–	–	**(1 068)**	–
TOTAL	**5 202**	**1 108**	**1 503**	**2 591**	**50,2**

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, *Rapport annuel de gestion 2023-2024*.

1. Il s'agit des sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, des sommes récupérées auprès des personnes ainsi que d'autres ajustements comptables.

Contributions des adultes hébergés en établissement

Le tableau suivant présente l'évolution des contributions des adultes hébergés et du gouvernement du Québec pour le financement des services d'hébergement en établissement.

Les dépenses totales liées à l'hébergement des adultes en établissement ont atteint 6 186 millions de dollars en 2023-2024. De ce montant, 5 362 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 86,68 % des coûts. Les contributions des usagers se sont élevées à 824 millions de dollars, soit 13,32 % du total.

TABLEAU 16

Financement[1] des services d'hébergement en établissement[2]
(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024[P]	Variation annuelle moyenne[3] (%)
Contributions des adultes hébergés en établissement[4]	772	824	6,7
Contribution du gouvernement	5 058	5 362	6,0
TOTAL	**5 830**	**6 186**	**6,1**
Part assumée par les usagers en %	***13,24***	***13,32***	
Part assumée par le gouvernement en %	***86,76***	***86,68***	

P. Données préliminaires ou provisoires.

1. Les données 2024-2025 ne sont pas disponibles au moment de la production des Comptes de la santé et de services sociaux. Les données 2022-2023 ont été extraites à l'automne 2024.
2. Excluant les contributions des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.
3. Variation annuelle moyenne entre 2022-2023 et 2023-2024.
4. Hébergement des adultes dans les établissements publics et privés.

Financement du transport ambulancier

Les dépenses liées aux services ambulanciers se sont élevées à 1 032 millions de dollars en 2023-2024. De ce montant, 998 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, représentant 96,7 % des coûts liés au transport ambulancier. Les contributions des usagers et des autres organismes ont atteint 34 millions de dollars, soit 3,3 % des dépenses totales.

TABLEAU 17

Financement du transport ambulancier 2023-2024
(en millions de dollars)

	Contributions		Nombre de transports
	Montant	(%)	
Contributions du gouvernement			
Ministère de la Santé et des Services sociaux	911	88,3	–
Transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux[1]	79	7,6	475 770
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires d'aide sociale[2]	8	0,8	56 625
Sous-total	**998**	**96,7**	**532 395**
Contributions des usagers et des autres organismes			
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail[3]	–	–	133
Société de l'assurance automobile du Québec	3	0,3	18 703
Particuliers	27	2,6	177 239
Autres[4]	4	0,4	21 776
Sous-total	**34**	**3,3**	**217 851**
TOTAL	**1 032**	**100,0**	**750 246**

1. Coûts selon le tarif en vigueur, dont les transferts interétablissements et les transports justifiés des personnes de 65 ans ou plus. Le montant exclut les transports aériens non financés par le gouvernement.
2. Coûts de transport selon le tarif en vigueur.
3. Les coûts de la Commission sont inférieurs à 50 000 $.
4. Sont notamment incluses les contributions du gouvernement fédéral, dont celles des ministres fédéraux de la Sécurité publique et de la Protection civile, de la Défense nationale, des Anciens Combattants Canada et de Santé Canada, les contributions des employeurs ainsi que les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

Lorsqu'une tarification est appliquée, les contributions des usagers et des autres organismes couvrent uniquement 11,7 % des dépenses de fonctionnement. En effet, la facturation moyenne par transport est de 161,28 $, alors que le coût réel moyen s'élève à 1 375,55 $. Ainsi, la majeure partie des coûts est assumée par le gouvernement du Québec. En 2023-2024, le nombre total de transports terrestres et aériens effectués a été de 750 246, contre 798 189 en 2022-2023.

Il n'existe actuellement qu'un seul tarif sur la totalité du territoire québécois, soit 125 $ pour la prise en charge d'un usager, auquel s'ajoute 1,75 $ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2023-2024

TABLEAU 18

Dépenses par entité 2023-2024
(en millions de dollars)

		Entités				
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments[1]	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau[2]
DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX						
Dépenses de programmes						
– Fonctions de coordination	276	276	–	–	–	–
– Services dispensés à la population						
▪ Établissements de santé et de services sociaux	35 462	35 462	–	–	–	–
▪ Organismes communautaires et autres organismes	1 153	1 153	–	–	–	–
▪ Activités connexes	3 970	3 970	–	–	–	–
▪ Financement des infrastructures subventionnées	4 920	4 920	–	–	–	–
Sous-total	**45 505**	**45 505**	–	–	–	–
– Office des personnes handicapées du Québec	15	15	–	–	–	–
– Régie de l'assurance maladie du Québec	11 491	11 491	–	–	–	–
– Condition des Aînés	35	35	–	–	–	–
Sous-total – Dépenses de programmes	**57 322**	**57 322**	–	–	–	–
Autres dépenses						
– Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	93	–	–	–	93	–
– Régie de l'assurance maladie du Québec						–
▪ Régime d'assurance maladie	8 799	–	8 799	–	–	–
▪ Régime public d'assurance médicaments	5 202	–	4 094	1 108	–	–
▪ Autres	914	–	914	–	–	–
▪ Frais d'administration	291	–	291	–	–	–
Sous-total	**15 299**	–	**14 098**	**1 108**	**93**	–
– Centres intégrés et établissements	42 244	–	–	–	–	42 244
– Ajustements des dépenses[3]	(2 604)	(2 604)	–	–	–	–
– Autres	5 972	–	–	4 187	1 442	343
Sous-total – Autres dépenses	**60 911**	**(2 604)**	**14 098**	**5 295**	**1 535**	**42 587**
Éliminations des opérations entre les entités	**(56 507)**	**(50 672)**	**(419)**	**(4 154)**	**(318)**	**(944)**
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	**61 726**	**4 046**	**13 679**	**1 141**	**1 217**	**41 643**

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Conformément à la norme relative aux paiements de transfert, ces sommes sont inscrites dans les revenus reportés des établissements de santé et de services sociaux.

TABLEAU 19

Sources de financement par entité 2023-2024
(en millions de dollars)

		Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments[1]	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau[2]	Fonds des services de santé
SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX							
Fonds des services de santé							
– Cotisations des employeurs	10 006	–	–	–	–	–	10 006
– Cotisations des particuliers	333	–	–	–	–	–	333
Sous-total	**10 339**	–	–	–	–	–	**10 339**
Proportion du financement	*16,7 %*						
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis							
– Fonds de lutte contre les dépendances	101	–	–	–	101	–	–
Sous-total	**101**	–	–	–	101	–	–
Proportion du financement	*0,2 %*						
Contributions du gouvernement fédéral							
– Transferts pour la santé							
▪ Transfert canadien en matière de santé	7 821	7 821	–	–	–	–	–
▪ Fonds ciblés	893	893	–	–	–	–	–
– Autres programmes							
▪ Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	31	31	–	–	–	–	–
▪ Autres transferts	588	197	–	–	12	379	–
– Impôt sur le revenu des particuliers							
▪ Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé	3 541	3 541	–	–	–	–	–
Sous-total	**12 874**	**12 483**	–	–	**12**	**379**	–
Proportion du financement	*20,9 %*						
Total à reporter	**23 314**	**12 483**	–	–	**113**	**379**	**10 339**

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.

TABLEAU 19 (suite)

Sources de financement par entité 2023-2024
(en millions de dollars)

		Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments[1]	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau[2]	Fonds des services de santé
Total reporté	**23 314**	**12 483**	–	–	**113**	**379**	**10 339**
Contributions des usagers							
– Régime public d'assurance médicaments							
▪ Primes	1 503	–	–	1 503	–	–	–
▪ Franchises et coassurances	1 108	–	–	1 108	–	–	–
– Contributions des adultes hébergés	1 078	–	–	–	–	1 078	–
– Suppléments pour chambres privées et semi-privées	18	–	–	–	–	18	–
– Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	82	–	–	–	–	82	–
– Autres contributions des usagers	379	–	–	–	–	379	–
Sous-total	**4 168**	–	–	**2 611**	–	**1 557**	–
Proportion du financement	*6,8 %*						
Contributions – autres ministères et organismes							
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	258	–	181	–	–	77	–
– Fonds d'assurance automobile du Québec	197	–	56	–	–	141	–
– Fonds de recherche du Québec – Santé[3]	68	–	–	–	–	68	–
– Ententes réciproques avec les autres provinces	59	–	59	–	–	–	–
– Autres	130	–	1	–	9	120	–
Sous-total	**712**	–	**297**	–	**9**	**406**	–
Proportion du financement	*1,1 %*						
Revenus d'autres sources							
– Divers (services commerciaux, dons, etc.)	1 356	32	28	–	47	1 249	–
Sous-total	**1 356**	**32**	**28**	–	**47**	**1 249**	–
Proportion du financement	*2,2 %*						
Sous-total des sources de financement des dépenses de santé et de services sociaux	**29 550**	**12 515**	**325**	**2 611**	**169**	**3 591**	**10 339**
Proportion du financement	*47,9 %*						
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	**32 176**	**32 176**	–	–	–	–	–
Proportion du financement	*52,1 %*						
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	**61 726**	**44 691**	**325**	**2 611**	**169**	**3 591**	**10 339**

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Le Fonds de recherche du Québec - Santé a fusionné le 1er juin 2024 dans le nouveau Fonds de recherche du Québec.

6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX AVEC CELLES DU PORTEFEUILLE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS

Les données financières aux fins des Comptes de la santé et de services sociaux résultent d'une consolidation des états financiers des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec relevant du domaine de la santé et des services sociaux.

De façon sommaire, les dépenses incluses dans les Comptes de la santé et de services sociaux diffèrent de celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics étant donné que :

- les Comptes de la santé et de services sociaux comprennent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments sous la forme de franchises et de coassurances, alors que les comptes publics ne le considèrent pas;
- le service de la dette dans les organismes du portefeuille est inclus dans les Comptes de la santé et de services sociaux, alors qu'il est présenté distinctement du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics;
- les Comptes de la santé et de services sociaux comprennent un nombre plus restreint d'entités, alors que le périmètre comptable du gouvernement du Québec est plus large. Par conséquent, certaines dépenses sont éliminées au moment de la préparation des comptes publics, alors qu'elles ne le sont pas au moment de l'établissement des Comptes de la santé et de services sociaux;
- les transferts financés par le régime fiscal sont exclus des Comptes de la santé et de services sociaux, alors qu'ils sont présentés dans le portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

La conciliation suivante présente le rapprochement entre les dépenses des Comptes de la santé et de services sociaux et celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

TABLEAU 20

Conciliation des dépenses des Comptes de la santé et de services sociaux avec celles du portefeuille Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2023-2024*
(en millions de dollars)

Dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2023-2024*		**61 000**
(-)	**Éléments inclus dans les comptes publics non considérés aux fins des Comptes de la santé**	
	• Transferts financés par le régime fiscal – crédits d'impôt remboursables[1]	(2 732)
(+)	**Éléments non inclus dans le portefeuille Santé et Services sociaux**	
	• Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 108
	• Financement des infrastructures subventionnées des organismes autres que budgétaires, fonds spéciaux et organismes du réseau	959
(+)	**Éliminations dans les comptes publics non considérées aux fins des Comptes de la santé**	
	• Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, au Fonds des services de santé	937
	• TVQ sur les dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux	312
	• Éliminations hors portefeuille	314
	• Autres éliminations	(132)
(+/-)	**Autres éléments non significatifs**	(40)
DÉPENSES AUX FINS DES COMPTES DE LA SANTÉ		**61 726**

1. Y compris les crédits d'impôt remboursables pour le maintien à domicile des aînés, les personnes aidantes, les frais médicaux et le soutien aux aînés.

Santé
et Services sociaux
Québec

24-614-01W